

N° CP *2e/99-06*
Séance du 22 SEP. 2006

REÇU A LA PRÉFECTURE
25 SEP. 2006

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX TERRAINS DE CAMPINGS COMMUNAUX,
INTERCOMMUNAUX, ASSOCIATIFS ET PRIVES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3^{ème}/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2006/I-2^{ème}/03 du 9 décembre 2005 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- D'attribuer une subvention de 7 370 € au « Camping Les Bouleaux Sàrl » à RANSPACH ;
- et de prélever la dépense correspondante sur l'enveloppe 80097, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 2..5..SEP...2006
Publication ..2..9..SEP...2006.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions